

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Gagné Virginie	Lévesque Claude Marie
Bourgon Julie	Gariépy Isabelle	Malouin Claudine
Bouthillier Myriam	Gaudreau Mélanie	Ménard Julie
Brossoit Kathleen	Lapointe Amélie	Morin Yvane
Corriveau Marie-Ève	Lapointe Katia	Nolin Marie-Claude
Dubé Sylvette	Larouche Carine	Pilon Karine
Duclos Lysiane	Lefebvre Andrée-Ève	Roy Mélissa
Ferland Alexandre	Lefebvre Sandra	Schimek Christina
Fuller Brigitte	Lefebvre Véronique	Séguin Josianne
Gabriele Karine	Lévêque-Samoisette Noémie	Thivierge Vincent

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2024 ET SUIVIS	1
3. ACTIVITÉ POUR LA RELÈVE SYNDICALE	2
4. AFFECTATIONS ET MUTATIONS	2
5. STATUTS DU SERV – AVIS DE MOTION.....	3
6. OFFENSIVE PROFESSIONNELLE DE LA FSE	3
7. QUESTIONS DIVERSES	4
8. VARIA	4

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Virginie Gagné :

A2324-CD-DEC-38 Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2024 ET SUIVIS

Proposé par Brigitte Fuller,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2324-CD-DEC-39 Il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 26 mars 2024 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Consultation aide à la classe

La présidente résume les échanges d'informations entre le centre et le syndicat quant aux critères retenus pour la répartition des aides à la classe pour l'année scolaire 2024-2025. Les comités EHDA des écoles sont invités à consulter les membres de leur école sur la répartition des aides à la classe pour la prochaine année scolaire.

La question est posée si les aides à la classe sont considérées pour les écoles où il y a plusieurs élèves allophones par classe : pour le moment, comme ces écoles n'ont pas d'indice de défavorisation, elles n'ont pas été retenues pour augmenter le nombre d'aides à la classe.

Pour la distribution des aides à la classe, les classes du préscolaire ont été considérées. Vision du rôle de l'aide à la classe : le syndicat a mentionné au centre qu'il ne souhaite pas de saupoudrage de services.

2.2 Cours Terranova

Le centre enverra, sur demande, le lien TEAMS aux enseignantes et enseignants concernés qui n'ont pas accès à leur courriel professionnel puisqu'ils n'ont pas suivi le cours Terranova en cybersécurité (ex. : situation d'invalidité, droits parentaux, etc.). Pour accéder à la séance de mutations du 22 mai 2024, l'accès sera possible pour ces enseignantes et enseignants si elles ou ils fournissent une adresse courriel personnelle au centre.

2.3 Réponses aux questions diverses

Annexe 47 : lecture de certains passages de l'annexe 47, dont la clause 8-9.07 A) 3), sur l'accès à des services (évaluation) plus rapide.

Myriam Bouthillier, personne déléguée à l'école de l'Éclusière, arrive à 16 h 20.

Alexandre Ferland, personne déléguée à l'école François-Perrot, et Lysianne Duclos, personne déléguée à l'école Léopold-Carrière, arrivent à 16 h 21.

Christina Schimek, personne déléguée à l'école Saint-Thomas, arrive à 16 h 22.

3. ACTIVITÉ POUR LA RELÈVE SYNDICALE

Dans le cadre de la *Semaine de la relève syndicale*, les membres du comité des jeunes invitent les membres de la relève syndicale du SERV au *Salon de quilles Pincourt* situé au 111, boulevard de l'Île à Pincourt, le jeudi 2 mai 2024 à compter de 18 h.

Le cout par membre présent à l'activité est de 10 \$, incluant 3 parties et la location de souliers. Ce montant est à remettre en argent comptant le soir même de l'activité.

Le SERV offrira la première consommation aux membres participant à l'activité (bière en fut ou verre de vin). Il y aura un jeu interactif et des tirages de prix.

Puisqu'initialement, l'assemblée des personnes déléguées devait avoir lieu le 24 avril, la période d'inscriptions a été repoussée au 1^{er} mai 2024 à 8 h. Les inscriptions sont obligatoires afin de réserver le nombre d'allées. Suivre le lien FORMS pour s'inscrire : <https://forms.office.com/r/f89nLtNiNr>.

4. AFFECTATIONS ET MUTATIONS

La présidente explique des sections du chapitre 5-3.17 de l'entente locale concernant les excédents d'effectifs, les mutations obligatoires et les choix possibles. Elle rappelle aux personnes déléguées d'essayer de répondre aux questions des membres en utilisant l'entente locale.

Les explications sur le retour à l'école d'origine ([Annexe I de l'entente locale](#)) sont aussi données.

5. STATUTS DU SERV – AVIS DE MOTION

Nous poursuivons et terminons la présentation de l'avis de motion à l'aide du document A2324-CD-30-2.

Les distinctions entre le document A2324-CD-30-1 et A2324-CD-30-2 sont les suivantes :

- Page couverture : retirer « Brouillon 2024, 3^e version »;
- 2.02 e) ajouts de termes « temps plein » dans la phrase;
- 3.04 ajout d'une deuxième phrase et ajout d'explications;
- 5.13 et 5.13.01 modifications majeures des deux clauses.

Proposé par Véronique Lefebvre,

Appuyé par Amélie Lapointe :

A2324-CD-DEC-40 **Il est adopté à majorité** de conserver le texte présenté par le comité exécutif au chapitre 7.01 FORMATION de l'avis de motion.

Amendement Roy

Proposé par Mélissa Roy,

Appuyé par Karine Pilon :

A2324-CD-DEC-41 **Il est rejeté à majorité** d'ajouter l'amendement à la fin de la lettre b) du chapitre 7.01 FORMATION de l'avis de motion :

Comités composés de deux membres : un membre responsable du CÉ et un poste en élection.

Comités composés de trois membres : un membre responsable du CÉ, un poste réservé à une pige au sort parmi les membres intéressés à siéger au comité qui siégeait l'année précédente et un poste en élection.

Comités composés de quatre membres ou plus : un membre responsable du CÉ, deux postes réservés à une pige au sort parmi les membres intéressés à siéger au comité qui siégeaient l'année précédente et les autres postes en élection.

À la suite des échanges, une mise à jour du document A2324-CD-30-2 sera envoyée aux personnes déléguées et portera la cote A2324-CD-30-3. Essentiellement, les modifications entre le document A2324-CD-30-2 et A2324-CD-30-3 sont les suivantes :

- 5-13.01 a) et b)/i)
- 6-05 b)

Les personnes déléguées sont invitées à présenter l'ensemble de l'avis de motion aux membres de leur établissement, d'ici la prochaine assemblée des personnes déléguées, afin que nous puissions procéder au vote sur l'avis de motion.

6. OFFENSIVE PROFESSIONNELLE DE LA FSE

À l'aide du document A2324-CD-32, une présentation en deux parties sur l'offensive professionnelle de la FSE se résume comme suit :

- Rappel de l'offensive professionnelle *Maitres de notre profession !* suivant l'adoption du projet de loi n° 40;

- Relance de l'offensive professionnelle et pédagogique *Maitres de notre profession!* suivant l'adoption du projet de loi n° 23 et la négociation (3 volets) :
 - 1^{er} volet – Les suites du projet de loi n° 23
 - 2^e volet – Les actions professionnelles et pédagogiques pouvant améliorer le quotidien des enseignantes et des enseignants notamment en ce qui concerne la tâche et la composition de la classe
 - 3^e volet – Les rapports entre l'école et la société.

7. QUESTIONS DIVERSES

Reprise d'année scolaire : le comité de révision au centre de services serait maintenant utilisé seulement pour les élèves à partir de secondaire 2. Pour les élèves des degrés inférieurs, la décision de reprise scolaire reviendrait au parent et les élèves qui ont besoin d'une reprise scolaire passeraient presque systématiquement au degré supérieur malgré les recommandations des professionnels de l'éducation. Un suivi est à venir.

Saut de paie : des explications quant à l'évolution du dossier lié au saut de paie sont résumées aux personnes déléguées. Les membres veulent avoir l'heure juste et sont outrés d'apprendre que le centre procéderait à un saut de paie de 4 semaines entre le 8 août 2024 et le 5 septembre 2024. À la demande, un suivi par courriel sera envoyé dès demain incluant un modèle de lettre à transmettre au centre par courriel ou courrier interne concernant une note de service que le personnel enseignant devrait recevoir le 1^{er} mai de la part du centre.

Josianne Séguin, personne déléguée à l'école de L'Épervière, quitte à 18 h 18.

Jean-François Beauchemin, substitut à l'école Virginie-Roy, quitte à 18 h 20.

Journées tempête : auparavant, les calendriers du centre contenaient cinq (5) journées pédagogiques flottantes. Maintenant, il y a en a quatre (4). À la prochaine négociation locale, si les membres le souhaitent, nous pourrions demander de diminuer le nombre de journées pédagogiques flottantes.

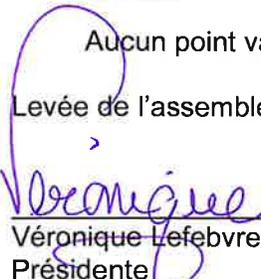
Nouvelles banques de journée sur le relevé de salaire : Depuis le 4 avril 2024, les relevés de salaire des employés du centre comprennent le solde de jours pour affaires personnelles et le solde de jours pour obligations familiales. Le centre n'avait pas avisé le syndicat que ces informations supplémentaires se trouveraient maintenant sur les relevés de salaire. Ces journées pour affaires personnelles et obligations ne sont pas des ajouts à la banque de maladies monnayables annuelles. (Clauses 5-10.36 A) et F) et 5-14.07 de l'entente nationale).

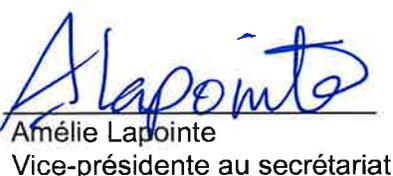
Responsable d'école : une personne responsable d'école agit en cas d'absence de la direction pour pallier aux urgences. Dans l'Outil de travail quotidien, les principales tâches des responsables d'école se trouvent à la page 8.

8. VARIA

Aucun point varia

Levée de l'assemblée à 18 h 38


Véronique Lefebvre
Présidente


Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat